



Avis au public et à la communauté juridique

Juges adjoint.e.s à la Cour canadienne de l'impôt

La *Loi d'exécution du budget de 2022* a créé la fonction de juge adjoint.e pour la Cour canadienne de l'impôt et a précisé que les pouvoirs et fonctions des juges adjoint.e.s seront fixés par les règles de la Cour. Le comité des règles de la Cour canadienne de l'impôt a approuvé des propositions de règles régissant les juges adjoint.e.s. Ces règles sont actuellement en cours de préparation pour être examinées par le gouverneur en conseil.

Les règles proposées indiquent que les juges adjoint.e.s sont investi.e.s de tous les pouvoirs d'un juge. Cette disposition vise à donner une large compétence aux juges adjoint.e.s à leur arrivée à la Cour. Les règles proposées précisent en outre que le juge en chef doit prendre toutes les dispositions nécessaires ou utiles pour la conduite des affaires de la Cour, notamment à l'égard de l'affectation de juges adjoint.e.s à ces affaires. Cela permet au juge en chef de déterminer les affectations des juges adjoint.e.s.

Compte tenu de la vaste compétence des juges adjoint.e.s prévue par les règles proposées et de la discrétion du juge en chef pour déterminer leurs affectations spécifiques, on s'attend à ce que les juges adjoint.e.s de la CCI soient affectés aux tâches suivantes:

- Entendre les affaires relevant de la procédure informelle;
- Les conférences de gestion de l'instance et de règlement pour les appels dans la procédure informelle et potentiellement quelques appels dans la procédure générale;
- Les requêtes telles que celles visant à obtenir des ajournements, directives, ordonnances de suspension et calendriers des litiges;
- Les demandes simples ou non contestés, généralement interlocutoires et peu complexes;
- Les fonctions des juges en devoir;
- Les audiences sur l'état de l'instance ou de justification;
- Les requêtes interlocutoires;
- Gestion des groupes d'appels; et
- Le taxation des dépens.

Cour canadienne de l'impôt



Tax Court of Canada

Les juges adjoint.e.s peuvent être affecté.e.s à d'autres affaires non décrites ci-dessus. Étant donné que les postes de juges adjoint.e.s sont nouveaux pour la Cour canadienne de l'impôt, leurs fonctions et leurs affectations seront appelées à évoluer en fonction des besoins de la Cour. On s'attend à ce que les juges adjoint.e.s résident à Ottawa et se déplacent à travers le Canada selon les directives du juge en chef. Les règles régissant la compétence et les pouvoirs des juges adjoint.e.s pourraient être modifiées à l'avenir.

La CCI a deux postes de juge adjoint.e à pourvoir prochainement à Ottawa. Les parties intéressées sont encouragées à poser leur candidature aussitôt que possible. Le processus pour ce faire se trouve [ici](#).

Signé ce 21^e jour de décembre 2022.

(original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter)

Eugene P. Rossiter
Juge en chef